

**Ouvrière ou ouvrier d'entretien classe II**

Début d'affichage : 2019-02-11

Fin d'affichage : 2019-02-18

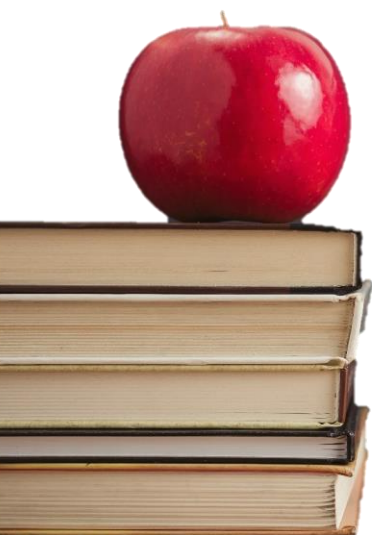
La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste à temps plein (30 h par semaine) **D'OUVRIERE OU OUVRIER D'ENTRETIEN CLASSE II**.

LIEU DE TRAVAIL	Havre-Saint-Pierre – École Leventoux
NATURE DU TRAVAIL	Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exécuter des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique des bâtiments, des terrains, des équipements et des piscines. Ce rôle comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Cette personne salariée travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ou d'un concierge, concierge de nuit, contremaître ou encore d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, ou du personnel de soutien manuel qualifié. De plus, elle peut être appelée à exercer les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien, classe III.
STATUT D'EMPLOI	Temps plein régulier
SUPERIEUR IMMEDIAT	Direction de l'école
HORAIRE	Lundi au jeudi de 15 h à 18 h et de 19 h à 22 h 30 Vendredi de 15 h à 17 h 30 et de 18 h à 19 h 30
SCOLARITE ET EXPERIENCE	Aucune qualification spécifique n'est requise.
SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">▪ Salaire en conformité avec les dispositions de la convention collective : 18,32 \$/heure▪ Prime de disparités régionales : 7 049,00 \$ par année (sans dépendant) 10 577,00 \$ par année (avec dépendant)

ENTREE EN FONCTION : Dès que possible

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 18 février 2019 à 16 h :

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Service des ressources humaines
1235, rue de la Digue
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0
Télécopieur : 418 538-3268
Courriel : drh@csmcn.qc.ca



La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.